

Annexe : Les critères pour l'aide aux manifestations de sport nature

Si votre manifestation sportive assure un rayonnement du département de l'Ain **en matière de terre de sports de nature et de diversité des sites de pratique**, merci de compléter cette annexe

Rappel : Le dossier de subvention doit être déposé au plus tard le **1er novembre** pour des événements prévus à N+1

Par mail : servicedessports@ain.fr ou déposer par voie postale : **45, Avenue Alsace-Lorraine 01000 Bourg-en-Bresse**

➤ **Nom de l'événement :**

➤ **Date de l'événement**

➤ **Nom du bénéficiaire :**

➤ **Nature du bénéficiaire :**

- ☐ association déclarée en préfecture de l'Ain,
- ☐ communes, EPCI, Groupements d'Intérêt Public...
- ☐ autre. Préciser :

Critères d'éligibilité

➤ **La manifestation sportive doit se dérouler sur le territoire départemental** (en totalité ou partiellement), précisez :

➤ **La manifestation doit assurer un rayonnement du département de l'Ain en matière de terre de sports de nature et de diversité des sites de pratiques**, précisez :

➤ **La manifestation doit contribuer à développer la notoriété de l'Ain** (identifié au minimum au niveau départemental par la presse et les instances sportives) **et à favoriser le développement économique et touristique de l'Ain** (et promotionnel pour l'Ain), précisez :

➤ **L'événement réunit-il**

- ✓ a minima 300 participants/concurrents ? Précisez:
- ✓ un nombre important de spectateurs ? Précisez:

➤ **Le site accueillant la manifestation est :**

- ✓ inscrit au Plan Sport Nature 01 (PDESI) : ☐ Oui ☐ Non
- ✓ labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) : ☐ Oui ☐ Non
- <http://patrimoines.ain.fr/n/les-sites-espaces-naturels-sensibles-ens/n:183>
- ✓ inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade ☐ Oui ☐ Non
et de Randonnée (PDIPR) pour les sports en itinérance

Préciser : (joindre par mail les tracés en format GPX)

➤ **La manifestation doit inclure au moins 3 actions de développement durable parmi, précisez :**

☐ Restauration/ravitaillement/buvette proposant des produits locaux/et ou biologiques :

☐ Incitation à l'utilisation du covoiturage et/ou présence de navettes et/ou transports en commun pour se rendre sur l'événement :

☐ Réduction à la source des déchets et tri des ordures ménagères produites par l'événement :

☐ Intégration de l'accueil des personnes en situation de handicap, aussi bien les concurrents que les publics :

- ☐ Promotion de l'éducation à l'environnement au sein de l'évènement (stands dédiés, animations...) :
- ☐ Prise en compte du dérangement de la faune, piétinement de la flore et érosion des milieux naturels dans l'organisation des épreuves.

➤ **Dispositif financier**

Le plafond de dépense subventionnable est de 40 000 €.

Le bénéficiaire doit mobiliser ses fonds propres dans le financement de son projet, précisez le montant :

Le bénéficiaire doit être accompagné financièrement par au moins une collectivité locale de proximité :

- ☐ Pour le financement de son projet, précisez la collectivité et le montant de l'accompagnement (au moins égal à celui demandé au Département):
- ☐ Et /ou pour la mise à disposition conséquente de biens et services, précisez la collectivité et la nature des mises à disposition :

Modalités de versement

Le mandatement de la subvention interviendra en fin d'opération sur présentation des justificatifs financiers et/ou techniques.

Un acompte de 50 % de la subvention pourra cependant être versé avant la réalisation de l'évènement, sur demande du bénéficiaire.

Le solde de la subvention sera calculé au prorata des dépenses réelles présentées.

La subvention attribuée n'est pas révisable à la hausse.

Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à faire systématiquement référence au soutien financier accordé par le Département par tous moyens appropriés (affichage systématique du logo, panneaux, site internet, affiches, flyer, etc.)